

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2017

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 17 janvier 2017, la convention portant sur l'animation d'un atelier pour un groupe de parents entre Madame Perrine DEROCHE et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le mercredi 1^{er} février 2017 de 9h à 11h à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Perrine DEROCHE la somme de 130 euros TTC pour la prestation ;

2.- accepté le 17 janvier 2017, la convention portant sur l'animation de plusieurs ateliers pédagogiques pour un groupe de parents entre Madame Delphine PIERREJEAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour les mercredis 8 février et 1^{er} mars 2017 et les mercredis 22 mars et 5 avril 2017 de 9h à 11h à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Delphine PIERREJEAN la somme de 480 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

3.- accordé le 20 janvier 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 16 janvier 2017 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°CP-183 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 142 euros ;

4.- accordé le 20 janvier 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 21 juin 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°A-13 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

5.- retenu le 24 janvier 2017, la convention proposée par Madame Corinne MALLET, demeurant 12 rue de Venise à 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, intervenant dans le cadre de l'accueil de loisirs « LES LUTINS ». Mme Corinne MALLET a animé avec ce public un atelier détente.

Madame Corinne MALLET est intervenue le lundi 13 février 2017 de 16h à 17 h et le lundi 20 février 2017 de 16 h à 17h.

En contrepartie de ses prestations, Madame Corinne MALLET a été rémunérée à raison de 35 euros TTC l'heure d'animation ;

6.- retenu le 24 janvier 2017, la convention proposée à Madame Nathalie COLLOT, demeurant 30 rue de Verdun à 54270 ESSEY-LES-NANCY, intervenant dans le cadre de l'accueil de loisirs « LES LUTINS ». Mme Nathalie COLLOT a animé avec ce public une activité d'éveil corporel.

Madame Nathalie COLLOT est intervenue le mercredi 15 février 2017 de 9h à 10 h.

En contrepartie de ses prestations, Madame Nathalie COLLOT a été rémunérée à raison de 30 euros TTC l'heure d'animation ;

7.- accepté le 26 janvier 2017, la convention d'utilisation d'un minibus municipal entre la mairie d'Essey-lès-Nancy et l'association Office Municipal des Sports, dont le siège est situé à l'hôtel de ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est entrée en vigueur le 3 février 2017 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse ;

8.- accepté le 26 janvier 2017, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Eléonore DUPLEIX désignée pour défendre les intérêts d'un agent de la commune, proposée par la SMACL dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents communaux, pour un montant de 1 000 euros ;

9.- dénoncé le 26 janvier 2017, conformément à son article 12, la convention du 18 juin 2010, portant sur l'utilisation des minibus municipaux conclue entre la ville d'Essey-lès-Nancy et l'association « Saint Max Essey Football Club ».

Cette dénonciation prendra effet au 1^{er} juillet 2017 au terme de la saison 2016-2017 ;

10.- accordé le 27 janvier 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 18 juillet 2015 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°R-1 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

11.- accordé le 3 février 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 31 janvier 2017, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-142 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 523 euros ;

12.- accordé le 3 février 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 20 mars 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°A-17 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

13.- accepté le 2 février 2017, la convention portant sur l'organisation de deux ateliers de prévention à destination des parents sur le thème de « la santé du jeune enfant à travers l'amélioration de son environnement quotidien », entre Madame Mélanie CHEVALIER et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des mercredis 8 mars et 26 avril 2017 de 9h à 11h à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Mélanie CHEVALIER la somme de 312 euros TTC pour l'ensemble des prestations ;

14.- accepté le 6 février 2017, la convention portant sur l'animation d'ateliers pédagogiques à destination des assistantes maternelles, sur le thème « être à l'écoute des émotions du jeune enfant », entre Madame Delphine PIERREJEAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour les séances des vendredis 3, 17 et 24 mars 2017 de 9h à 11h au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Delphine PIERREJEAN la somme de 240 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

15.- accepté le 7 février 2017, la convention portant sur la participation de la Croix Rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours lors des Foulées de l'Oppidum le 10 juin 2017.

En contrepartie de l'installation d'un poste de secours, la commune acquittera la somme de 346 euros ;

16.- accepté le 8 février 2017, le contrat de collecte et/ou remise à domicile du courrier proposé par La Poste.

La commune bénéficiera d'une prestation de service portant sur la collecte et/ou remise à domicile de courrier pour un montant annuel de 2 435 euros HT (2 922 TTC). Le contrat entre en vigueur à la date de signature et est conclu jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il est renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année par tacite reconduction pour une nouvelle année civile à défaut de dénonciation expresse ;

17.- accepté le 9 février 2017, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle et à l'association des Maires de France.

La commune a acquitté la somme de 4 250,88 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2017 ;

18.- accordé le 10 février 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 9 février 2017 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°CP-182 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 59 euros ;

19.- accepté le 13 février 2017, la proposition de passage en taux fixe de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, sise Centre d'Affaires Sud Lorraine 49 rue Stanislas 54000 Nancy, aux conditions suivantes :

- Contrat de prêt concerné : A070144
- Montant du capital restant dû : 495 119,23 euros
- Durée résiduelle du prêt : 21 ans
- Date de remboursement anticipé : 25/12/2016
- Dernière échéance : 25/12/2037
- Date de 1^{ère} échéance modifiée : 25/12/2017
- Taux d'intérêt : fixe de 1,61 %
- Nouvelle échéance : 27 974,48 euro ;

20.- accepté le 13 février 2017, la proposition de passage en taux fixe de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, sise Centre d'Affaires Sud Lorraine 49 rue Stanislas 54000 Nancy, aux conditions suivantes :

- Contrat de prêt concerné : 8561775/A050263
- Montant du capital restant dû après paiement de l'échéance du 25/07/2017 : 310 344,67 euros
- Durée résiduelle du prêt : 22 ans
- Date d'effet : 25/07/2017
- Dernière échéance : 25/07/2039
- Date de 1^{ère} échéance modifiée : 25/07/2018
- Taux d'intérêt : fixe de 1,71 %
- Nouvelle échéance : 17 058,95 euro
- Commission d'intervention en cas de passage à taux fixe : 0,10 % du CDR réglée par virement le 25/07/2017 ;

21.- accepté le 13 février 2017, l'avenant n°1 au contrat de collecte et/ou remise à domicile du courrier, du 8 février 2017, proposé par La Poste.

Le présent avenant annule les articles des conditions générales du contrat susvisé relatifs à la facturation et aux conditions de paiement, aux intérêts moratoires, à la durée du contrat, aux incidents et retard de paiement et aux règlements des différends conformément aux dispositions de la loi 2013-100 du 28 janvier 2013, des décrets n°2013-269 du 29 mars 2013 et 2016-361 du 25 mars 2016 et l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics ;

22.- accepté le 16 février 2017, la convention d'utilisation d'un minibus municipal entre la mairie d'Essey-lès-Nancy et le CREPS de Lorraine, dont le siège social est situé 1 rue du Maréchal Foch à 54270 ESSEY-LES-NANCY.

La convention entrera en vigueur le 24 mars 2017 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse ;

23.- accordé le 17 février 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 17 mars 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°V-22 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

24.- accordé le 17 février 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 15 février 2017 de 0,64 m², dans l'ancien cimetière.

Cette concession de cavurne N°CAV-KA1-7 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 142 euros ;

25.- décidé le 17 février 2017, de défendre devant la juridiction compétente par l'entremise de l'assurance Protection Juridique de la commune d'Essey-lès-Nancy (GROUPAMA), pour demander l'annulation de l'arrêté interministériel du 22 novembre 2016 publié le 27 décembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, et de désigner à cet effet CL AVOCATS sis 9 bis rue Monseigneur Trouillet à Nancy pour représenter la commune devant la juridiction administrative ;

26.- accordé le 23 février 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 13 février 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°JBIS-5 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 142 euro ;

27.- décidé le 1^{er} mars 2017, de défendre les intérêts d'un agent de la commune, suite à des menaces réitérées, par l'entremise de l'assurance protection juridique des agents de la commune d'Essey-lès-Nancy (SMACL), et de désigner Maître Grégoire NIANGO du cabinet SCP GAUCHER-DIEUDONNE-NIANGO sis 70 avenue Foch à Nancy, à cet effet ;

28.- accepté le 1^{er} mars 2017, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Utilisateurs de Logitud (ADUL).

La commune a acquitté la somme de 270 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2017.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 Mars 2017.

Pour Extrait



Michel BREUILLE,
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 mars 2017
- Convocation distribuée le :	10 mars 2017
- Affichage du compte-rendu le :	24 mars 2017
- Affichage du procès-verbal le :	19 mai 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. RIFF à MME MATHIEU

EXCUSES

- J. THOUVENIN
- MME LANZI
- M. MARSON

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME POYDENOT

Pour extrait



Michel BREUILLE,
Maire

Breuille